

Ce questionnaire s'adresse à tous les candidats aux élections municipales de l'agglomération de Valence. Ils sont invités à remplir ce questionnaire et à nous le renvoyer par courrier électronique (secretariat@revv-valence.org et valence.revv@fubicy.org) avant le 15 février.

Commune : Valence.....

Nom de la liste : Valence en Commun.....

Candidat en tête de liste : Michel QUENIN.....

Nous invitons les candidats à répondre de manière précise (par oui ou par non, sauf quand il s'agit d'une question ouverte) et chiffrée (quantité, délais de mise en œuvre, budget alloué, etc.).

Certains sujets sont du ressort de VRD (bus, train, etc.) ou de l'intercommunalité (Valence Romans Agglo ou Communauté de Communes Rhône Crussol). Les décisions étant votées par des conseils dont les représentants sont des élus des communes du territoire nous demandons aux candidats de se positionner quant au soutien de nos propositions dans ces instances de décision.

Nous proposerons bientôt un questionnaire complémentaire concernant les point noirs à résorber, commune par commune.

Nous sommes à la disposition des candidats pour les aider à répondre aux questions, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter. Nous serons heureux de leur donner les explications utiles et les arguments pour défendre les mesures que nous préconisons.

Les réponses seront publiées dès réception sur le site de REVV : www.revv-valence.org

Introduction

Depuis les dernières élections municipales en 2014 le monde a changé. Les effets du réchauffement climatique se font sentir dramatiquement. Le tout-automobile a montré ses limites (pollutions, coûts, étalement urbain, etc.). Les quelques tentatives de retour de l'automobile n'ont pas sauvé les centres-ville.

Le vélo est redevenue une solution alternative complètement crédible, associé à la marche à pied et aux autres modes de transports collectifs. La Loi d'Orientation des Mobilités a été votée, elle vise à offrir plus d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien. Elle inclut le Plan national Vélo présenté en 2018.

La population est prête à changer ses habitudes de déplacement pour peu qu'on lui en donne les moyens. Les enquêtes Baromètre Cyclables de la FUB en 2017 (113 000 répondants) et en 2019 (185 000 répondants, record mondial) ont montré que les citoyens attendent des aménagements cyclables sécurisés pour se mettre au vélo. Beaucoup de personnes ont peur de la circulation automobile qui prend encore trop de place dans nos villes. Partout où la place a été donnée aux piétons et aux vélos la fréquentation a augmenté spontanément et dans de grandes proportions.

Les élus locaux ont de nombreux leviers à leur disposition. Mais une politique de déplacement ne s'improvise pas. Même si beaucoup de villes en France ont pris du retard, il n'est jamais trop tard pour changer. L'exemple des villes pionnières et l'écoute des associations d'utilisateurs permettront de rattraper ce retard.

En matière d'aménagements il faut distinguer les cœurs de villes, où l'espace est contraint, des zones périphériques caractérisées par des distances plus grandes avec des axes à fort trafic et des coupures urbaines (autoroute, voies rapides, chemins de fers, etc.). En centre-ville il est nécessaire de réduire le volume et la vitesse du trafic automobile, ce qui passe notamment par des mesures dissuasives telles que la réduction de l'offre de voirie et de stationnement en surface, et la création de zones apaisées. C'est la seule façon de faire revenir les piétons et les cyclistes, et cela spontanément, sans nécessiter des aménagements coûteux. En périphérie il faut séparer les vélos des voitures en développant des itinéraires en site propre. Cela nécessite parfois des travaux conséquents (passerelles, passages sous-terrains) nécessitant des arbitrages budgétaires courageux. Il faut déjà commencer par ne pas ajouter de coupures, en stoppant les projets routiers inutiles et dispendieux, qui ne font qu'augmenter le trafic et les barrières aux vélos.

La réduction du trafic automobile en ville profitera à tous en réduisant les nuisances et en libérant de l'espace pour les mobilités douces et les transports en commun. Ainsi les villes redeviendront vivables et redonneront envie d'y habiter ou simplement de s'y promener ou d'y faire ses achats.

Nous invitons les candidats à lire l'ouvrage d'Olivier Razemon « Comment la France a tué ses villes » dans lequel les causes du déclin des centres-ville sont analysées.

Organisation de la mobilité

Général

1) Quelles mesures prendrez-vous pour inciter la population à utiliser d'autres moyens de déplacements que la voiture individuelle ?

Selon les sources du Plan de Déplacement Urbain, 66% des habitants utilisent la voiture pour se déplacer à l'intérieur du bassin de vie Romano-Valentinois, 6% les transports en commun et 2% seulement le vélo. L'étalement urbain des zones résidentielles dans les communes périphériques de l'agglomération et la place prépondérante accordée à la voiture dans l'aménagement de l'espace public (voirie, échangeurs, parcs de stationnement) expliquent en grande partie cette suprématie de la voiture dans les déplacements.

Nous savons pourtant qu'à Valence le potentiel de croissance de la circulation à vélo est important puisque 50 % des déplacements en voiture font moins de 2km. Pour Valence en Commun la priorité devra être donnée aux mobilités alternatives que constituent les transports urbains, le vélo et la marche à pied mais aussi le covoiturage et l'auto-partage.

- Pour une ville à la circulation apaisée, les zones 30 seront généralisées au centre ville et à l'intérieur des quartiers, avec double sens cyclable et rues à priorité vélo toutes les fois où la configuration des rues le permet. Des voies cyclables continues et sécurisées seront créées le long des axes principaux pour relier les quartiers périphériques entre eux et avec le centre-ville. Les points noirs pour les cyclistes, piétons et PMR (personnes à mobilité réduite) seront sécurisés
- La performance du réseau de transport urbain sera améliorée : voies réservées aux bus pour améliorer leur vitesse commerciale, cadencement et meilleure amplitude en soirée seront nos priorités. La gratuité partielle ou totale fera l'objet d'un débat éclairé avec les citoyens sur les modalités de son financement puis sera soumise à consultation par référendum
- Des choix de plus long terme devront être faits pour limiter les déplacements du quotidien en rapprochant l'habitat des pôles d'emplois et de services

2) Donneriez-vous la priorité à ces modes en leur allouant plus de budgets et plus d'espace en site propre, donc en prenant des budgets et de la place à la voiture ?

Dans les budgets d'investissement voirie la priorité sera donnée aux voies réservées aux bus, aux aménagements réservés aux voies cyclables et au cheminement sécurisé des piétons. Les parkings voitures sur l'espace public seront limités à ceux existants voire réduits en surface, le taux d'occupation moyen actuel des parkings n'étant que de 30 à 40%.

3) Soutenez-vous les projets routiers tels que le Carrefour des Couleures, l'échangeur de Montélier et le troisième pont ? Pour quelles raisons ?

Non car ils vont encore favoriser le trafic routier et les nuisances qui en découlent ; ils constituent en outre de nouveaux obstacles pour la circulation sécurisée des cyclistes. Ce type d'investissement routier doit cesser, et les budgets des collectivités qui leur sont consacrés (Etat Région Département) réaffectés aux aménagements pour les transports en commun et les modes doux

4) Généraliserez-vous les zones 30 au centre-ville et aux quartiers résidentiels ?

Oui (cf plus haut)

5) Allez-vous passer votre commune en « ville 30 » (le 30 km/h devient la règle, 50 l'exception) ?

Oui (cf plus haut)

6) Créez-vous des zones de rencontre dans les quartiers commerçants ? Combien ?

Oui dans le centre ville à minima

7) Combien de parking-relais installerez-vous en périphérie ? Dans quel délai et avec quel moyen de liaison vers le centre-ville ?

Nous mettrons en œuvre rapidement et en priorité les 4 à 5 Parkings relais prévus par le PDU. Leur capacité et leur positionnement seront précisément étudiés pour être sûrs de capter les déplacements domicile travail des

habitants des communes périphériques venant sur Valence, Romans et Rovaltain. Nous étudierons la possibilité de les mutualiser avec les stationnements des surfaces commerciales Et surtout nous veillerons à ce qu'ils soient réellement en connexion avec des navettes bus à haute fréquence, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui du parking relais G Pompidou par exemple

Réduction des nuisances automobiles

8) Quelles mesures dissuasives prendrez-vous pour que l'utilisation de la voiture en ville ne soit plus un réflexe systématique pour la plupart des automobilistes ?

Voir réponse en 1. En outre nous veillerons à ne pas développer davantage des zones de parkings à moins de 200 mètres des écoles afin d'inciter les élèves à venir en vélo ou à pied accompagnés par leurs parents ou des parents bénévoles

9) Supprimerez-vous ou augmenterez-vous le stationnement automobile en surface ? Dans quelles proportions ?

Nous n'augmenterons pas le stationnement automobile en surface dans le centre ville puisque nous voulons favoriser les parkings relais en périphérie pour réduire la pénétration des véhicules dans le centre-ville

10) A combien fixerez-vous le montant du forfait post stationnement ?

Cette question sera étudiée quand nous serons aux commandes

11) Allez-vous rendre la traversée des quartiers d'habitation impossible pour les voitures ? Quels quartiers ?

Les plans de circulation à l'intérieur des quartiers et entre les quartiers seront repensés afin d'éviter le maximum de transit inutile

12) Quels choix d'équipements de limitation de vitesse choisirez-vous ? Chaussidoux, plateaux traversants, coussins berlinois, feux régulateurs, radars automatiques ?

Cela dépendra de la configuration des rues : largeur fréquentation : les dispositifs seront adaptés aux différentes situations

13) Comment lutterez-vous contre le stationnement sauvage sur les aménagements cyclables et piétonniers ? Campagne de sensibilisation des automobilistes ? Brigade dédiée ? Mise en fourrière systématique ? Caméras d'auto-verbalisation ?

Les missions de la police municipale seront globalement repensées : nous privilégierons la prévention et la présence humaine médiatrice : une brigade à vélo pourrait être mise en place pour verbaliser les contreventas après une forte campagne de sensibilisation. Nous sommes opposés à la mise en place de caméras d'auto-verbalisation qui déresponsabilisent complètement les automobilistes.

Bus

14) Quelles actions concrètes mènerez-vous pour encourager l'usage des bus en remplacement de la voiture ?

Nous créerons avec l'agglomération des lignes de Bus à Haut Niveau de Services pour améliorer la performance du réseau de transport urbain :

- voies réservées aux bus (en site propre) dans les deux sens sur les axes structurants (à étudier) avec réelle priorité aux feux : à titre d'exemple le Pont Mistral pourrait être doté de deux voies bus et réduit à deux voies pour les voitures ; avec des voies cyclables en encorbellement La circulation des bus et des vélos serait ainsi priorisée et incitative. Cette mise en œuvre est indissociable de l'étude d'un nouveau plan de circulation
- cadencement et meilleure amplitude en soirée
- parfaite accessibilité des arrêts aux PRMR

- Information des horaires de passage aux arrêts de bus principaux
- Bus à énergie propre et au maximum décarbonée : biogaz , électriques
Ces lignes seront évidemment connectées aux parkings relais mis en place

15) Appuiez-vous l'augmentation de la densification des lignes de bus : cadencement augmenté, horaires élargis ?

Oui voir plus haut

16) Appuiez-vous la mise en place des bus express entre Valence et les communes des alentours ? Quelles communes ?

Oui en direction de Chabeuil, Romans/Bourg de Péage, Crest, et en lien avec les lignes BHNS citées plus haut donc avec des voies réservées dans les secteurs fortement ralentis en entrée de ville

17) Proposez-vous la gratuité du réseau et dans ce cas comment compenserez-vous la diminution des recettes et comment financerez-vous les améliorations du réseau ?

La gratuité peut être un levier pour faire basculer les automobilistes vers le transport en commun Mais elle n'est pas suffisante en soi : elle est indissociable d'une amélioration du réseau de transport public au préalable. La gratuité dans ce contexte fera l'objet d'un débat citoyen sur son mode de financement puis d'une consultation citoyenne

Train

18) Quelles actions concrètes mènerez-vous pour encourager l'usage du train pour les déplacements domicile - travail ?

Nous travaillerons également avec la Région AURA pour développer le potentiel de l'étoile ferroviaire Valentinoise en créant de nouveaux services périurbains en particulier aux heures de pointe pour relier Valence à Romans, Livron Crest et Tain Tournon Nous veillerons à la mise en place de tarification intégrée et attractive entre TER et réseau urbain pour faciliter l'emprunt indifférencié du bus ou du train selon les horaires

19) Engagez-vous VRD dans la création d'un syndicat de transport avec la Région pour développer un réseau express de trains sur l'agglomération ?

Oui

20) Appuiez-vous la création d'un réseau express régional sur l'étoile ferroviaire de Valence ?

Oui

21) Appuiez-vous la réouverture de la gare ferroviaire voyageurs de Portes-les-Valence comme prévu au PDU ? A quelle échéance ?

Oui en lien avec l'Agglomération et la Région, ce sera une priorité pour redynamiser les déplacements quotidiens en TER

22) Appuiez-vous la création d'arrêts de trains à Bourg-lès-Valence et Saint Marcel-lès-Valence ?
Oui

23) Appuiez-vous la création d'une vélo-station en gare de Valence Ville ? Avec combien de place sécurisée ?

Oui après inventaire des surfaces disponibles pouvant être mises à disposition : à ce titre nous lancerons une étude avec la SNCF et la Région pour réutiliser l'espace désaffecté de la SERNAM contigu à la Gare Routière qui pourrait être complémentaire d'une utilisation du premier niveau de parking sous la gare et de la rotonde actuelle

Ecoles

24) Quelles actions mènerez-vous pour que les parents soient moins tentés d'amener leurs enfants à l'école en voiture ?

Pedibus et vélobus à développer en lien avec les Conseils de Quartiers, les associations de parents d'élèves et les écoles ; expérimenter les « School bus » à vélo (vélo multiplaces pouvant monter à 8 utilisés en Allemagne et à Rouen par exemple) avec des parents d'élèves accompagnateurs bénévoles

25) Réduirez-vous l'offre de stationnement automobile aux abords immédiats des entrées d'écoles ?

Oui en limitant le stationnement à moins de 200 m des établissements

26) Comment réduirez-vous la circulation à proximité des écoles aux heures d'affluence ? Y interdirez-vous la circulation ?

Expérimenter éventuellement cette interdiction sur des secteurs très congestionnés et peu sécurisés en centre ville

27) Comment sécuriserez-vous les déplacements non motorisés aux abords des écoles ?

Larges trottoirs et bandes cyclables au départ des écoles

28) Equiperez-vous les écoles d'abris à vélo plus adaptés ?

Oui en y installant davantage d'arceaux à vélos pratiques et stables permettant d'attacher le cadre des vélos avec un antivol en U. Il faut aussi prévoir un positionnement permettant une meilleure visibilité pour réduire le risque de vol.

29) Encouragerez-vous les écoles à participer au challenge mobilité de la région ? Comment ?

Oui en impliquant les familles également dans des challenges inter-écoles et en redonnant un nouveau souffle à la TDV (Traversée de la Drôme à Vélo) formidable initiative pour développer la pratique du vélo dès le plus jeune âge en impliquant profs, parents d'élèves et enfants

30) Encouragerez-vous la création de pédi-bus et de vélo-bus en mettant du personnel à disposition ?

Oui mais nous privilégierons l'initiative de parents d'élèves bénévoles pour l'accompagnement

31) Aiderez-vous les écoles à former les enfants à la mobilité à vélo ?

Oui en incitant les établissements scolaires à faire intervenir des formateurs et en lien avec des associations comme telles que la vôtre qui dispose d'un savoir-faire

Politique cyclable

Général

Nous nous appuyerons sur les expériences des autres villes qui ont une politique cyclable ambitieuse et nous adhérerons au "club des villes et territoires cyclables" pour suivre les évolutions du vélo urbain et pour former les élus et les personnes en charge de la politique cyclable dans l'agglomération.

1) **Réduirez-vous la place de la voiture pour l'affecter aux aménagements cyclables ?**

Oui notamment sur les grands axes routiers de pénétration en ville pour créer des bandes ou pistes cyclables ou en augmentant l'offre de stationnement vélo par rapport à celui des voitures sur les espaces publics aujourd'hui totalement accaparés par les voitures : et qu'il faudra réaménager à l'exemple de la place de Dunkerke.

Il s'agit notamment de réduire la largeur et le nombre de voies automobile et de réduire des places de stationnement automobiles en surface pour créer des bandes et des pistes cyclables sécurisés et/ou augmenter l'offre de stationnement vélo.

2) **Quel budget par an et par habitant consacrez-vous aux aménagements cyclables ?**

Les budgets nécessaires seront définis quand nous serons aux commandes après étude du schéma cyclable à mettre en place (en lien aussi avec la politique transport en commun). Nous mettrons les moyens nécessaires pour augmenter la part modale du vélo. (la doubler avant la fin de mandat) . Il est difficile de donner un ratio précis à ce jour d'autant que le plan de végétalisation et le réaménagement de nombreux espaces publics prendront en compte les aménagements nécessaires aux vélos. Toutefois le budget par an et par habitant sera au moins égal à 5 € soit plus de 300 000 € par an sur la durée du mandat

3) **Quelles opérations mènerez-vous pour encourager la population à utiliser le vélo plutôt que la voiture ?**

Des événements de ce type pourront être mis en place en lien avec les associations et les conseils de quartier

- Un dimanche par mois ou par trimestre le pont mistral réservé aux modes doux (vélos piétons bus)
- Développer l'opération « je fais mes courses à vélo » avec REVV
- Triporteur en prêt pour les courses
- Nous participerons à la « semaine européenne de la mobilité » en septembre en lien avec Valence Romans Déplacements et proposerons dans ce cadre de rétablir le principe d'une « journée dans voiture » . Nous participerons également à la " fête du vélo en Juin".

4) **Proposez-vous le forfait mobilité durable aux employés de la commune qui utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile - travail ?**

Oui , il se substituera à l'indemnité kilométrique vélo et sera un vrai levier pour inciter à l'usage du vélo pour les déplacements domicile travail ; nous en ferons aussi la promotion dans les plans de déplacement inter-entreprises pour inciter les autres gros employeurs de la ville à le mettre en place

Intercommunalité

5) **Consulterez-vous VRD pour tous les travaux de voirie et en particulier les aménagements cyclables ?** Oui nous travaillerons en collaboration étroite

6) **Êtes-vous prêt à déléguer la compétence voirie (maîtrise d'ouvrage) à l'intercommunalité (Valence Romans Agglo ou Communauté de Commune Rhône Crussol) en suivant les prescriptions de VRD ?**

Nous sommes plutôt favorables à travailler en intelligence avec eux et en associant les usagers

7) **Quel budget proposerez-vous pour sécuriser les 3 axes cyclables structurants définis par VRD ? Pour une réalisation complète sécurisée et en site propre à quelle échéance ?**

Nous étudierons cette question avec VRD mais nous participerons à la réalisations de ces axes cyclables structurants sur le territoire communal à commencer par Valence Rovaltain Romans

8) Appuiez-vous la création d'un réseau vélo en site propre, continu et sécurisé entre Valence et les communes alentour ?

Oui voir propositions déjà proposées plus haut :

Aménagements cyclables

9) Généraliserez-vous les doubles sens cyclables (DSC) dans toute la ville ?

Oui dans les zones 30 et en dehors des rues et axes à grande circulation où seront privilégiées les bandes et pistes cyclables

Rappel : La loi stipule que les Doubles Sens Cyclables sont la règle dans les zones 30 et les rues limitées à 30 km/h, sauf exceptions dûment justifiées devant faire l'objet d'un arrêté du Maire. Dans les rues à 50 km/h cela est possible s'il y a des bandes cyclables.

10) Mettrez-vous en place des « cédez-le-passage cycliste aux feux » sur la majorité des carrefours à feux ?

Oui avec campagne de sensibilisation préalable

11) Systématiserez-vous les sas vélo à tous les feux ? Rénoverez-vous les sas existants ?

Oui

12) Rendez-vous les pistes cyclables non obligatoires pour les cyclistes ?

Oui mais seulement si les pistes cyclables existantes ne sont pas sécurisées, ce qui n'est pas encore le cas sur Valence. Ce point sera à discuter avec les associations concernées et les usagers

13) Systématiserez-vous les bandes de sécurité de 50 cm entre les bandes cyclables et les places de stationnement automobile pour protéger les cyclistes contre l'ouverture des portières ?

Oui dans toute la mesure du possible car dans certains cas la réduction de la largeur des voies réservées aux voitures est contrainte par l'emprise disponible entre les bâtiments et la nécessité de conserver des trottoirs pour les piétons. Mais ce sera une priorité dans les réaménagements cyclables

14) Positionnerez-vous des logos vélos au centre des voies de circulation lorsque la largeur ne permet pas un dépassement sûr ou que la présence de stationnement automobile crée un danger à cause de l'ouverture des portières ?

Oui

15) Créez-vous une signalétique systématique pour les déplacements à vélo ?

Oui à étudier dans le cadre des nouveaux plans de circulation

L'indication du temps de parcours inciterait les usagers à privilégier la marche à pied ou le vélo à la voiture, pas plus rapide en ville. Il faut néanmoins éviter de faire passer les cyclistes par les endroits dangereux.

Information des cyclistes

16) Avec quels moyens ferez-vous la promotion des déplacements à vélo ? Bulletin municipal, affichage public, fête du vélo, etc. ?

Tous les medias cités seront utilisés ; nous associerons également les associations dont REVV bien entendu et les Conseils de quartier

32) Quelles mesures prendrez-vous pour participer à la formation des cyclistes ? Sur quels thèmes ?

Campagnes de sensibilisation au public avec associations, Prévention Routière, Ecoles, ; notamment challenges ou défis inter-écoles, nouveau souffle donné à la Traversée de la Drôme à Vélo , formidable outil pédagogique et ludique de sensibilisation et d'éducation au vélo

Stationnement des vélos

Le manque de stationnement sécurisé dans les logements est un des freins principaux au développement du vélo dans les centre-ville où l'espace est rare et où le potentiel est le plus important. Beaucoup d'usagers renoncent à utiliser un vélo personnel car ils ne peuvent pas le garer en sécurité la nuit. Les vélos en libre-service ne sont pas assez disponibles pour les trajets domicile-travail et laisser son vélo dans la rue la nuit l'expose au vol et aux dégradations.

17) Augmenterez-vous dans le PLU les exigences en matière de stationnement sécurisé des vélos dans les logements neufs ? Dans quelles proportions ?

Nous serons vigilants sur le respect de l'application de la loi SRU qui impose au moins 3 m² par logement dédié au stationnement des vélos. Nous privilégierons dans les nouvelles constructions des garages à vélos sécurisés en RDC d'immeubles

18) Combien de box à vélo installerez-vous sur l'espace public de la commune ?

Cette décision sera à examiner avec les associations et les Conseils de quartier

19) Dans certaines rues désertées par les commerces créez-vous des stationnements vélos sécurisés en utilisant des fonds de commerce inoccupés ?

Nous privilégierons les arceaux et les boxs sécurisés car les locaux commerciaux inutilisés devront en priorité affectés à de nouveaux services de proximité : ressourceries, réparation, recyclerie ou autres commerces de proximité

20) Réaffecterez-vous des places de stationnement automobile à l'installation d'arceaux ou de box à vélos ?

Oui

Lutte contre le vol

La peur du vol est le second frein au développement du vélo après l'insécurité ressentie. Et pourtant il existe des solutions : un antivol de qualité et un vélo marqué. Notre association effectue des tests antivols dont les résultats sont publiés par la FUB (www.bicycode.org//tests-antivols.rub-21) et propose le service de marquage Bicycode aux cyclistes.

21) Ferez-vous des campagnes d'information pour la prévention du vol des vélos via l'affichage public et le bulletin municipal ?

Oui

22) Impliquerez-vous la Police Municipale dans la lutte contre le vol en utilisant le fichier Bicycode pour rechercher les propriétaires des vélos marqués parmi les vélos volés retrouvés ?

Oui

23) Impliquerez-vous la Police Municipale dans la lutte contre le vol en devenant opérateur de marquage ?

A étudier en fonction des moyens affectés, ce ne sera pas forcément une priorité

A voir aussi avec REVV comment on peut promouvoir le marquage

Concertation sur les aménagements

24) **REVV souhaite rencontrer régulièrement (au moins deux fois par an) les services techniques en présence des élus référents pour discuter des aménagements. Organiserez-vous de telles rencontres ?**

Oui une fois par trimestre semble un minimum

25) **Consulterez-vous REVV en amont chaque fois que des travaux concernant les déplacements seront envisagés ? Organiserez-vous des réunions de chantier ?**

Oui ,et nous associerons également les Conseils de Quartiers à ces travaux